

PLAN D'ETUDES DE LA FORMATION INSTRUMENTALE

Division inférieure

1^{er} CYCLE (4ans)

inférieur 1

1^{ière} année (30 minutes de cours par semaine) INF 1.1
2^e année (30 minutes de cours par semaine) INF 1.2

inférieur 2

1^{ière} année (30 minutes de cours par semaine) INF 2.1
2^e année (30 minutes de cours par semaine) INF 2.2

Diplôme du 1^{er} cycle

2^{ième} CYCLE (4ans)

inférieur 3

1^{ière} année (30 minutes de cours par semaine) INF 3.1
2^e année (30 minutes de cours par semaine) INF 3.2

Certificat de la 2^{ième} mention

inférieur 4

1^{ière} année (45 minutes de cours par semaine) INF 4.1
2^e année (60 minutes de cours par semaine) INF 4.2

Diplôme de la 1^{ière} mention

Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire pourra être accordée à l'intérieur des cycles 1 ou 2.

Toutefois le nombre total d'années d'études pour les 2 cycles sera limité à 9.

3^{ième} CYCLE (4ans)

moyen 1

1^{ère} année (60 minutes de cours par semaine) M 1.1

2^{ème} année (60 minutes de cours par semaine) M 1.2

moyen 2

1^{ère} année (60 minutes de cours par semaine) M 2.1

2^{ème} année (60 minutes de cours par semaine) M 2.2

Diplôme de la division moyenne

Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire pourra être accordée à l'intérieur des cycles 1 ou 2.

Toutefois le nombre total d'années d'études pour les 2 cycles sera limité à 9.

A l'intérieur d'un cycle, l'élève peut passer selon ses capacités d'un niveau à l'autre, sans devoir passer une à une toutes les années prévues. Selon le cas, un élève peut donc obtenir le diplôme de 1^{er} cycle respectivement le diplôme de la 1^{re} mention après un nombre d'années inférieur à 4 respectivement 8.